

Robert Riemer, *Frankfurt und Hamburg vor dem Reichskammergericht. Zwei Handels- und Handwerkszentren im Vergleich*

Köln, Weimar, Wien, Böhlau, 2012 (Quellen und Forschungen zur Höchsten Gerichtsbarkeit im Alten Reich, 60), 431 pages, 59,90 €

Vincent Demont



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/7807>

DOI : 10.4000/ifha.7807

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Vincent Demont, « Robert Riemer, *Frankfurt und Hamburg vor dem Reichskammergericht. Zwei Handels- und Handwerkszentren im Vergleich* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 13 décembre 2013, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/7807> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.7807>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

Robert Riemer, *Frankfurt und Hamburg vor dem Reichskammergericht. Zwei Handels- und Handwerkszentren im Vergleich*

Köln, Weimar, Wien, Böhlau, 2012 (Quellen und Forschungen zur Höchsten Gerichtsbarkeit im Alten Reich, 60), 431 pages, 59,90 €

Vincent Demont

D'emblée, le présent ouvrage se distingue par sa clarté. Écriture, plan, tableaux statistiques, index onomastique et géographique : tout semble fait pour faciliter la tâche du lecteur, d'autant que l'auteur, dans son propos liminaire, dit franchement ce qu'il ne propose pas (de l'histoire du droit, en particulier). Et pourtant, s'atteler à une mise en regard, tout au long de l'époque moderne, des places marchandes de Francfort-sur-le-Main et de Hambourg en passant par l'analyse de 3 000 procès au tribunal de la chambre d'Empire n'avait rien d'une tâche aisée. Il est vrai que cette thèse, rédigée à Greifswald et à l'Institut d'Histoire Européenne de Mayence, s'inscrit dans une vaste entreprise historiographique allant des premières quantifications de l'activité du tribunal, effectuées à l'échelle de l'Empire par Filippo Ranieri au début des années 1980, à celles entreprises de manière plus récente à l'échelle régionale par Nils Jörn et Tobias Freitag – toutes deux s'appuyant sur une encore plus ample entreprise de dépouillement et de catalogage des fonds. La nouveauté du travail réside donc moins dans la méthode que dans le terrain d'application choisi pour celle-ci.

L'histoire comparée menée entre Francfort et Hambourg autorise en effet une mise à l'épreuve, point par point, du degré d'intégration des deux villes aux structures impériales. Sont ainsi étudiées, de manière symétrique pour les deux villes, les modalités de recours au tribunal, l'objet et la durée des conflits, l'ancrage social et l'origine géographique des parties en présence, afin d'arriver à une « image projetée » – la saisie des sources se faisant essentiellement par les répertoires, non par de rarissimes dépouillements directs – de leur activité économique. Entre la métropole

portuaire et la ville de foire, le négoce maritime et le commerce continental, les différences ne manquent pas – y compris dans les modalités juridiques des recours. Et pourtant, la comparaison est éclairante : elle montre l'importance croissante du tribunal de la chambre d'Empire pour les marchands, qui, à Hambourg, sont plutôt établis ou représentés dans la ville, tandis qu'ils proviennent d'une large dorsale rhénane à Francfort – influence de la foire, sans nul doute. On y lit aussi la domination écrasante des procédures parvenues au tribunal en appel, qui dessine l'image d'un Empire compris comme recours, et non comme arbitre en première instance. Se confirme enfin l'efficacité du tribunal – les procédures interminables ayant longtemps marqué son image étant certes réelles, mais plus que minoritaires, et portant souvent sur des points aussi politiques que juridiques. Finalement, l'ouvrage propose une multitude d'exemples et d'arguments prouvant la codification juridique croissante de la vie économique à l'époque moderne, et, dans les deux villes, l'implication de l'Empire dans ce processus.

La clarté du propos, si elle conduit indubitablement à des résultats, laisse parfois le lecteur sur sa faim. Nous en donnerons deux exemples. Est-il aujourd'hui possible de reprendre, dans la description d'activités économiques, des catégories posées par l'histoire du droit il y a près de trente ans – et de distinguer de manière stricte commerce, artisanat, voire une vaste « économie monétaire » ? C'est là aller au-devant d'importants problèmes, et, peut-être, créer des angles morts – les secteurs, comme le livre, où les trois dimensions sont intimement liées, ou ceux de l'intermédiation marchande au sens large, que l'on ne sait trop où ranger. De même, le travail n'aurait-il pas gagné à prendre position dans les débats sur la nature de l'Empire à l'époque moderne, ne serait-ce qu'en s'interrogeant sur un possible effet « ville libre » dans l'usage fait du tribunal, ou en cherchant à saisir l'implication des deux villes, ou de leurs habitants, non seulement parmi les plaignants mais également dans les rouages et le personnel du tribunal ? Parce qu'il est solide et bien mené, ce travail apporte de nombreux résultats, mais son calibrage parfois trop net fait naître bien des questions – ce qui, à tout prendre, est plutôt le signe d'une réussite !

AUTEUR

VINCENT DEMONT

Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense